

## Lettre de mise en demeure concernant un Imnp

## Par formoulain, le 23/04/2008 à 16:41

Bonjour, je suis propriétaire en LMNP et mon gestionnaire de Résidence auquel je loue mes logements a plus de un mois de retard.

J'envisage de lui envoyer une lettre de mise en demeure.

Dans cette lettre, puis je lui demander de me rembourser les frais bancaires dont j'ai été victime suite au non paiement du loyer?

Puis je également lui demander de me rembourser les frais qu'occasionne cette lettre (facturation de l'accusé de réception)?

En tant que LMNP, les articles 1153 et suivants du code civil sont ils valables ? Merci de vos réponses

Cordialement